

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2022  
Séance du 9 février 2022

N° 28

Objet : Demande d'aide  
financière auprès de l'État  
(DETR 2022) Le Vernet –  
Réhabilitation de la station  
d'épuration

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe FLORES Sylvain,  
CROZALS Florent REBOUL Chidéric  
BOURJAC Jean Marie UGHETTO Wendy  
GRAVIERE Remy

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application signée à l'écran

99\_DE-004-200067437-20220209-26\_09022022

**Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :**

La circulaire préfectorale du 18 octobre 2021 rappelle aux établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2022.

Les opérations d'alimentation en eau potable et assainissement, notamment les travaux, en complément des aides accordées par le Conseil départemental ou l'Agence de l'eau, sont éligibles à la DETR 2022.

La station d'épuration de la commune du Vernet connaît des dysfonctionnements chroniques depuis de longues années. Classée non conforme par la Direction Départementale des Territoires (DDT), elle ne permet plus d'assurer un traitement approprié des effluents. Une mise en demeure est en cours depuis le 9 octobre 2019 pour le renouvellement de cet ouvrage.

Dans la continuité du projet initié par la Commune du Vernet, le service Eau-Assainissement a poursuivi les études de réhabilitation de la station d'épuration. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation et le démarrage du chantier est prévu en juin 2022.

Cette opération est inscrite au programme de travaux adopté par délibération du 9 décembre 2020 après un avis favorable du conseil d'exploitation du 3 décembre 2020.

Le montant prévisionnel des travaux relatif à la réhabilitation de la station d'épuration est estimé à 1 000 000 € HT.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Etat afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total
Etudes et maîtrise d'œuvre	84 000 €
Travaux	890 000 €
Divers et imprévus	26 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>

Recettes € HT	Total	
Subvention AERMC - ZRR	310 000 €	31%
Subvention Etat DETR	200 000 €	20%
Auto-financement	490 000 €	49%
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>
Dont aides publiques	510 000 €	51%

**Il vous est demandé :**

- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 1 000 000 € HT
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 200 000 € auprès de l'État (DETR 2022) et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



